



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Minitel

Question écrite n° 37770

### Texte de la question

M Marc Reymann demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, combien d'argent a rapporte aux PTT en 1987 le 36-15 section messageries roses du Minitel.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il ne peut etre apporte de reponse a la question de l'honorable parlementaire, et ce pour trois raisons. La premiere est que les messageries ne sont qu'une partie des services proposes par un serveur donne, qui souvent offre egalement a sa clientele divers services d'information ou de jeux. S'il est necessaire de comptabiliser soigneusement le trafic de chaque serveur, il n'est en revanche pas effectue de comptabilite distincte des divers services offerts par un meme serveur. La seconde raison est que le concept de messagerie rose, evidemment empreint de subjectivite, ne se prete pas a une comptabilite precise. La troisieme raison enfin est que, s'agissant des services Teletel, France Telecom est remunere uniquement pour sa prestation propre qui consiste a transporter les communications par l'intermediaire des reseaux telephonique et Transpac, prestation totalement independante du contenu du message transmis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Reymann Marc](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37770

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** P.T.T.

**Ministère attributaire :** P.T.T.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 967

**Réponse publiée le :** 25 avril 1988, page 1785